

Le 19 septembre 2005.

Bape,  
A l'intention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission  
575 rue St-Amable, bur. 2.10  
Québec,  
GIR 6A6

### **Non au tronçon Jean Leman et non aux promoteurs du tronçon Jean Leman**

Les promoteurs du tronçon Jean Leman et par conséquent de l'autoroute 30 sont beaucoup plus nombreux que l'on pense. Et, leurs intérêts sont plus financiers, politiques et partisans que le mieux-être de la population.

Le gouvernement fédéral pour la Xième fois, toujours dans le cadre d'élections générales, promet du financement pour réaliser la 30, comme voie de contournement de l'Île de Montréal. Rien cependant pour améliorer les conditions dangereuses que représente l'utilisation de la route 132 par nos concitoyens.

Notre député local maintient malgré l'opposition populaire, sa promesse partisane de réaliser le tronçon autoroutier en détruisant les terres agricoles, à un coût beaucoup plus élevé que sa construction sur la 132 tel que prévu en 2002 par l'ancien gouvernement. Même plus, il redit sans cesse qu'il n'a jamais promis quoi que ce soit pour améliorer la circulation sur, voir privilégier de ses électeurs, la route 132. Il les confine donc à être prisonniers pour de nombreuses années à sa dangerosité et à sa congestion.

Notre ministre provincial responsable de la région disait avant son élection que l'autoroute 30 appartenait à la communauté. Depuis sa réélection, contrairement à sa position sur les fusions municipale, il nous impose une construction forcée, petit bouts de tronçons à la fois, à coût de dizaines de millions \$ sans avoir une vue d'ensemble et sans respect pour le consensus régional établi en 2002.

Les promoteurs de développements commerciaux ou domiciliaires appuyés par la ville de Candiac s'en donnent à cœur joie, en utilisant impunément le temps réservé aux citoyens lors des récentes auditions, pour présenter un autre projet, différent du promoteur, le MTQ qui leur permettront éventuellement de développer le secteur urbain et commercial au détriment de la zone agricole.

*André Mimeau*

2.....

Enfin, le CLD et la MRC Roussillon utilisent leurs personnes et les taxes des contribuables de la région pour réfuter le tracé proposé en invoquant des motifs qui s'appliquent également (et avec beaucoup plus d'inconvénients) à la localisation de l'autoroute 30 dans les terres agricoles et pour laquelle ils n'ont même pas levé le petit doigt. De plus, à la lecture des mémoires qu'ils ont présenté en 2002 au Bape pour favoriser la 30 sur la route 132, on s'aperçoit qu'il renient leurs motifs de l'époque avantageant les quatre villes pour les appliquer uniquement à la ville de Candiac.

Quelle contradiction, comment ces organismes peuvent-ils représenter les intérêts de l'ensemble des municipalités. N'ont-ils pas été juges et parties dans la première partie des audiences publiques.

Monsieur le président, si la tenue d'audiences publiques a pour objet de valider la perception de la population en ce qui a trait à ce tronçon autoroutier qu'est la 30, les éléments politiques, partisans, à profits économiques particuliers ne devraient pas figurer dans vos critères d'évaluation.

C'est en tant que bon père de famille que je souhaite que vous puissiez réaliser votre rapport pour le ministre du Développement durable, étant de par vos fonctions, la seule personne pouvant donner l'heure juste en fonction des préoccupations de notre population.